



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

20 avril 2015

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Jean-Guy Desrosiers :

- M. Desrosiers demande au Conseil si les déchets de la Haute-Gaspésie sont acheminés au lieu d'enfouissement technique (LET) de Matane.

#### Réponse

- Le maire confirme à M. Desrosiers que les déchets des municipalités de moins de 2 000 habitants de la MRC de la Haute-Gaspésie sont acheminés au lieu d'enfouissement technique de Matane depuis le 9 mars dernier, tel que permis dans le règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles du gouvernement provincial. La Ville de Matane est toujours en attente de la modification du décret nous permettant de recevoir les municipalités plus peuplées de la Haute-Gaspésie.